



Triptyque « Bouclier fiscal, ISF et impôt sur le revenu » : tour de passe-passe ou vraie réforme ?

La proposition, initiée par MM les sénateurs Arthuis et Marini, de supprimer le bouclier fiscal et l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF) et de créer une nouvelle tranche à l'impôt sur le revenu nourrit le débat fiscal. Cette proposition est astucieuse sur le plan de la communication : elle permet de satisfaire tout à la fois ceux qui critiquent le bouclier fiscal, ceux qui veulent en finir avec l'ISF voire même ceux qui veulent renforcer la progressivité de l'impôt sur le revenu. Mais, au-delà des apparences, il convient d'analyser quels seront les effets réels de cette réforme, tant sur le plan budgétaire que sur le plan de la répartition de la charge fiscale.

Un triptyque coûteux pour les finances publiques

- Supprimer l'ISF coûterait 3,4 milliards d'euros, supprimer le bouclier permettrait d'économiser 679 millions d'euros.
- La création d'une nouvelle tranche à l'IR rapporterait, selon les scénarii (tranche à 50 ou à 45 %) entre 700 millions et 1,9 milliard d'euros.

→ Il manquerait entre 700 millions et 2,5 milliards d'euros pour boucler budgétairement la réforme.

Un triptyque qui n'est pas neutre : il y aurait des contribuables gagnants, d'autres perdants...

L'ISF est un impôt sur le patrimoine payé par les contribuables dont le patrimoine net (le patrimoine total déduction faite des exonérations totales ou partielles -biens professionnels, pacte d'actionnaires-, des abattements -30 % sur la résidence principale- et des dettes) est supérieur à 790 000 euros au 1^{er} janvier 2010.

→ Supprimer l'ISF reviendrait à alléger l'impôt de 559 000 contribuables de 3,59 milliards d'euros.

Le bouclier fiscal a coûté 679 millions d'euros au budget de l'Etat. Il bénéficie à 19 000 personnes. L'essentiel du montant est reversé à une poignée de contribuables très aisés (donc imposables à l'ISF).

→ Supprimer le bouclier fiscal se traduirait par une hausse de la charge fiscale de ses bénéficiaires de 679 millions d'euros. Parmi eux, les redevables de l'ISF demeureraient cependant globalement gagnants.

L'impôt sur le revenu impose les revenus d'un foyer fiscal au barème progressif (5 tranches, de 0 à 40 %). Mais en réalité, les « revenus financiers » (dividendes...) peuvent être imposés au taux de 18 % (plus les prélèvements sociaux de 12,1 %, soit un taux global qui demeure avantageux pour les contribuables dont les revenus excèdent largement le seuil de la dernière tranche à 40 %). Or, ce sont les ménages les plus aisés qui bénéficient des revenus de patrimoine : selon l'INSEE, les 10 % des ménages les plus aisés reçoivent les deux tiers des revenus du patrimoine, les 1 % les plus aisés en reçoivent 32 % (ces revenus représentant la moitié de leurs revenus).

→ Relever la dernière tranche de l'impôt sur le revenu à 45 % voire à 50 % exonèrerait ou toucherait peu les contribuables dont l'essentiel des revenus est constitué de revenus financiers.

Supprimer l'ISF, le bouclier fiscal et créer une tranche à 45 ou 50 % à l'impôt sur le revenu reviendrait donc à alléger l'impôt des rentiers et augmenterait plus ou moins significativement l'impôt d'une partie des 341 000 contribuables situés aujourd'hui dans la dernière tranche de l'impôt sur le revenu. Parmi eux se trouvent des contribuables aisés, mais tous ne sont cependant pas à l'ISF ni bénéficiaires du bouclier fiscal. Or, ce sont bien ceux qui paient l'ISF et bénéficient du bouclier fiscal qui gagneraient à une telle réforme.

Exemple

Soit un célibataire déclarant 100 000 euros de salaires et 500 000 euros de revenus financiers grâce au patrimoine dont il a hérité.

- Avec un patrimoine taxable à l'ISF de 30 millions d'euros, son ISF s'élève à 463 400 euros.
- Il paie également 25 000 euros au titre de ses impôts locaux (taxe d'habitation et taxe foncière) sur sa résidence principale.
- Il paie aussi 71 000 euros de prélèvements sociaux.
- Enfin, le bouclier fiscal dont il bénéficie s'élève à 372 938 euros (ce qui le situe parmi les 1 000 plus grands bénéficiaires du bouclier fiscal qui perçoivent chacun un remboursement moyen s'élève à 370 000 euros).

Pour notre contribuable, le « triptyque » se traduit par un réel bénéfice et un allègement conséquent de sa charge fiscale globale :

- il économise 90 462 euros grâce à la suppression combinée de l'ISF et du bouclier ($463\,400 - 372\,938 = 90\,462$),
- il paie un peu plus d'impôt sur le revenu : 958 euros de plus si le taux est fixé à 45 % et 1 917 euros de plus si la tranche est fixée à 50 %,
 - mais globalement, tous impôts confondus, il paiera 89 504 euros de moins si la tranche de l'impôt sur le revenu est fixée à 45 % et 88 545 euros de moins si elle est fixée à 50 %.